



FACULTÉ ASSC

MODULE 06

PRISES DE SANG VEINEUSES ET CAPILLAIRES

Identifier · informer · prélever · étiqueter · transporter · transmettre

POSITIONNEMENT DU MODULE

Le module traduit la compétence D.2. Il ne remplace pas les procédures relatives aux sites de ponction, à l'ordre des tubes, aux dispositifs, au nombre de tentatives, aux conditions de transport, aux prélèvements spécifiques ou à la conduite après exposition au sang.

Version 1.0 — août 2026 — JurisMedX



1. Périmètre documentaire

- Careum D.2 : anatomie et physiologie du sang, perception-observation-interprétation, pathologie, prises de sang, interventions en cas de maladies vasculaires, mesures d'hygiène, ponction veineuse et ponction capillaire.
- Plan de formation D.2 : préparation, identification, accord, information, désinfection, technique, prévention des erreurs, étiquetage, transport, résultats, limites et hygiène.
- Modèle de formation pratique : principes et exécution des prélèvements, sources d'erreurs, progression au 3e semestre puis consolidation et intégration au 6e semestre.

LIMITE DOCUMENTAIRE

Les extraits fournis ne détaillent pas l'ordre des tubes, les couleurs, les sites, les dispositifs, les temps de pose, les conditions préanalytiques, les volumes, les règles de conservation ou les seuils définissant une complication.

2. Décodeur de la compétence D.2

Le référentiel attend	Ce que l'apprenti-e doit montrer	Ce qui impose de suspendre
Préparer un prélèvement veineux ou capillaire.	Une identité concordante, un matériel préparé, une personne informée et un environnement sûr.	Identité, instruction, matériel ou conditions non clairs.
Réaliser la technique et prévenir les erreurs.	Une méthode conforme au protocole, une hygiène rigoureuse et une reconnaissance de ses limites.	Difficulté dépassant les compétences, incident ou risque accru.
Étiqueter et transporter.	Une concordance fiable entre personne, tube, demande et circuit de transport.	Étiquette incertaine, tube non identifiable ou transport non garanti.
Observer et transmettre.	Une surveillance de la personne, du site et des résultats selon le rôle.	Malaise, complication possible, résultat ou situation nécessitant une transmission rapide.

3. Le réflexe PRÉLEV

PRÉLEV — outil pédagogique JurisMedX

Un fil conducteur à adapter aux procédures de prélèvement et de laboratoire de l'institution.

P — Prescription et personne — Vérifier l'instruction, l'identité, la concordance et le contexte.

R — Réunir et préparer — Préparer le matériel, l'environnement et le circuit d'élimination/transport.

É — Expliquer et obtenir l'accord — Informer clairement, écouter les antécédents et respecter les besoins.

L — Localiser et réaliser — Choisir et appliquer la technique autorisée selon le protocole.

E — Étiqueter et éviter les erreurs — Préserver la concordance personne-échantillon-demande.

V — Vérifier, transporter, transmettre — Surveiller la personne, sécuriser le prélèvement et transmettre résultats ou incidents.



4. Points de bascule

- L'identité ou la concordance avec la demande n'est pas certaine.
- La personne refuse, ne comprend pas ou signale un risque antérieur important.
- Le matériel, le site ou la technique ne peuvent pas être utilisés en sécurité.
- Le professionnel ne se sent pas en mesure de poursuivre correctement.
- Une étiquette ou un tube ne peut pas être attribué avec certitude.
- Le transport ou la conservation prévus ne peuvent pas être assurés.
- La personne présente un changement inhabituel pendant ou après le prélèvement.
- Un résultat ou une situation exige une transmission immédiate selon le circuit prévu.

RÈGLE DE SÉCURITÉ

Un échantillon dont l'identité n'est pas certaine ne devient jamais fiable parce que la ponction a été techniquement réussie.

5. Fiches terrain

Avant le prélèvement

- Vérifier identité, instruction et concordance des documents.
- Informer la personne et rechercher son accord.
- Recueillir les informations utiles : anxiété, malaise antérieur, difficultés connues.
- Préparer le matériel et le circuit prévu.
- Clarifier tout doute avant de poursuivre.

Pendant le prélèvement

- Respecter l'hygiène et la technique validée.
- Observer la personne et communiquer de manière rassurante.
- Éviter les sources d'erreurs prévues par le protocole.
- Reconnaître ses limites et solliciter de l'aide.

Après le prélèvement

- Surveiller la personne et le site.
- Étiqueter selon les prescriptions et l'identité vérifiée.
- Assurer le transport dans le circuit prévu.
- Transmettre les résultats ou incidents selon son rôle.
- Documenter et réfléchir à l'action.



6. Mini-cas corrigés

SC01 — L'identité qui ne concorde pas

Situation. Le bracelet et la demande de laboratoire ne présentent pas exactement les mêmes informations.

Correction attendue. Ne pas prélever ; maintenir les documents et le matériel identifiables ; faire clarifier l'identité et l'instruction avant toute reprise.

Compétences mobilisées : D.2 ; A.5

SC02 — Le souvenir du malaise

Situation. Mme N. explique qu'elle a déjà perdu connaissance lors d'une prise de sang et paraît très anxieuse.

Correction attendue. Prendre l'information au sérieux ; adapter l'installation et la surveillance selon le protocole ; expliquer ; demander de l'aide si nécessaire.

Compétences mobilisées : D.2 ; A.2 ; C.1

SC03 — La veine difficile

Situation. Après la préparation, l'ASSC ne se sent pas en mesure de poursuivre la ponction dans de bonnes conditions.

Correction attendue. Reconnaître sa limite ; ne pas multiplier les tentatives ; solliciter la personne compétente et informer la personne soignée.

Compétences mobilisées : D.2 ; A.2

SC04 — Le tube sans certitude

Situation. Après le prélèvement, l'ASSC n'est plus certaine que l'étiquette préparée corresponde au bon patient.

Correction attendue. Ne pas envoyer l'échantillon comme s'il était fiable ; sécuriser et signaler l'incident selon la procédure ; préserver la traçabilité.

Compétences mobilisées : D.2 ; A.5

SC05 — Le transport retardé

Situation. Le prélèvement est terminé, mais le circuit habituel de transport vers le laboratoire est interrompu.

Correction attendue. Ne pas improviser une conservation ou un transport ; vérifier la procédure de remplacement ; informer la personne responsable.

Compétences mobilisées : D.2 ; H.3 ; A.5

SC06 — Le changement après le prélèvement

Situation. Après la ponction, la personne devient pâle, dit avoir des nausées et répond plus lentement.

Correction attendue. Observer sans poser de diagnostic ; appliquer la conduite prévue selon le degré d'urgence ; demander de l'aide, transmettre et documenter.

Compétences mobilisées : D.2 ; A.3 ; C.1



7. Simulation de contrôle de compétence

Situation simulée : préparer un prélèvement veineux fictif, vérifier l'identité, informer une personne anxieuse, repérer une discordance d'étiquette, interrompre la procédure et transmettre.

Étape	Observable	Erreur critique pédagogique	Trace attendue
Préparation	Identité, instruction, matériel, hygiène	Prélever malgré une identité incertaine	Contrôles explicités
Communication	Information, accord, besoins, antécédents	Ignorer une peur ou un malaise antérieur	Information adaptée
Technique	Méthode conforme et limites reconnues	Multiplier les tentatives sans aide	Action et limites décrites
Étiquetage	Concordance personne-tube-demande	Envoyer un tube incertain	Échantillon fiable ou incident déclaré
Suivi	Surveillance, transport, transmission	Omettre un changement ou un retard	Traçabilité complète

8. Auto-évaluation

Critère	Oui	À consolider	Preuve / exemple
Je vérifie l'identité et la concordance avant le prélèvement.			
Je donne une information claire et recherche l'accord.			
Je respecte l'hygiène et la préparation du matériel.			
Je reconnais les facteurs individuels augmentant le risque de malaise ou de difficulté.			
Je n'envoie jamais un tube dont l'identité est incertaine.			
Je connais mon circuit de transport et de transmission.			
Je reconnais mes limites et demande de l'aide.			
Je peux expliquer les erreurs que je cherche à prévenir.			



9. Grille de validation institutionnelle

Point à valider	Source / protocole	Responsable	Statut
Périmètre veineux et capillaire autorisé à l'ASSC			À valider
Prescription/demande et contrôle d'identité			À valider
Sites et contre-indications locales			À valider
Matériel et dispositifs de sécurité			À valider
Antisepsie et temps de séchage			À valider
Ordre des tubes et mélange			À valider
Nombre de tentatives et appel à l'aide			À valider
Étiquetage au chevet et traçabilité			À valider
Transport, délais, températures et conservation			À valider
Prélèvements particuliers			À valider
Conduite en cas de malaise ou complication			À valider
AES, élimination du matériel et déclaration d'incident			À valider



10. QCM de consolidation — sélection

1. La compétence D.2 porte sur :

- A. les prises de sang veineuses et capillaires
- B. les perfusions centrales
- C. les injections intramusculaires uniquement
- D. les pansements

Réponse : A. Le référentiel nomme explicitement les prélèvements veineux et capillaires.

2. Avant le prélèvement, l'ASSC vérifie notamment :

- A. la préférence alimentaire
- B. l'identité et l'instruction
- C. le diagnostic final
- D. le plan de sortie

Réponse : B. La situation exemplaire commence par la préparation et l'identification correcte de la personne.

3. L'accord de la personne avant le prélèvement doit être :

- A. recherché
- B. présumé
- C. remplacé par l'accord d'un proche
- D. ignoré

Réponse : A. La situation exemplaire prévoit que l'ASSC s'assure de l'accord de la personne.

4. L'information donnée doit être :

- A. uniquement technique
- B. réservée au médecin
- C. claire et compréhensible
- D. facultative

Réponse : C. Informer clairement sur le déroulement est une aptitude D.2.

5. La désinfection de la peau et des mains est :

- A. une option
- B. une aptitude attendue
- C. réservée aux prélèvements capillaires
- D. sans lien avec D.2

Réponse : B. Le plan D.2 cite explicitement la désinfection de la peau et des mains.

6. L'ASSC doit maîtriser :

- A. la préparation et les techniques autorisées de prélèvement veineux et capillaire
- B. uniquement l'étiquetage
- C. uniquement le transport
- D. uniquement la théorie du sang

Réponse : A. La maîtrise de la préparation et de la technique figure parmi les aptitudes.

7. Reconnaître et éviter les sources possibles d'erreurs fait partie :

- A. d'un thème optionnel
- B. uniquement du laboratoire
- C. des aptitudes D.2
- D. uniquement de l'école

Réponse : C. Le plan de formation le mentionne expressément.



8. Après le prélèvement, le tube doit être :

- A. étiqueté selon les prescriptions
- B. laissé sans identification
- C. confié au patient
- D. posé dans la chambre

Réponse : A. La situation exemplaire prévoit l'étiquetage conforme aux prescriptions.

9. Le transport de l'échantillon doit être :

- A. improvisé
- B. assuré selon la procédure prévue
- C. différé sans transmission
- D. effectué par la famille

Réponse : B. La source demande d'assurer le transport au laboratoire.

10. Les résultats des examens doivent être :

- A. interprétés comme un diagnostic par l'ASSC
- B. gardés pour la relève suivante
- C. transmis sans délai à la personne responsable selon le circuit prévu
- D. remis directement à la famille

Réponse : C. La source prévoit la transmission des résultats à l'infirmier-ère responsable et au médecin.

11. Parmi les connaissances D.2 figurent :

- A. les risques et complications du prélèvement
- B. la procédure civile
- C. les transports hospitaliers uniquement
- D. la nutrition

Réponse : A. Les risques et complications font partie des connaissances guidant l'action.

12. Le plan D.2 inclut des connaissances sur :

- A. la mécanique respiratoire
- B. les affections vasculaires veineuses ou artérielles
- C. la gestion des déchets administratifs
- D. les élections

Réponse : B. Les affections vasculaires sont expressément citées.

13. Les valeurs sanguines normales et leurs écarts sont :

- A. des connaissances D.2
- B. hors du module
- C. uniquement un thème de pharmacologie
- D. réservées à l'examen final

Réponse : A. Le plan D.2 les inclut dans les connaissances.

14. L'anatomie et la physiologie du sang ainsi que la coagulation :

- A. ne concernent que les médecins
- B. sont facultatives
- C. font partie des connaissances D.2
- D. sont remplacées par la technique

Réponse : C. Ces fondements figurent dans le plan D.2.



15. La personne dit avoir déjà fait un malaise lors d'un prélèvement. L'ASSC :

- A. prend l'information en compte et adapte la préparation selon le protocole
- B. ignore l'information
- C. réalise le geste debout
- D. demande au patient de se débrouiller

Réponse : A. Les besoins et risques individuels doivent être intégrés à la préparation.

11. Sources et traçabilité

- Careum, Support de cours ASSC, Cahier 6 — Actes médico-techniques 1/2, compétence D.2, table des matières, pp. 54-93.
- OdASanté, Plan de formation ASSC, registre E, compétence opérationnelle D.2, p. 38.
- OdASanté, Modèle de formation avec documentation du suivi, registre F, compétence D.2, pp. 54-56.